

inscrit au répertoire des certifications professionnelles (RNCP) Modéliser, Analyser, concevoir, tester et développer des applications

Qui est-il ?

Le concepteur-développeur informatique prend en charge le développement d'applications informatiques suite à l'expression des exigences fournies par un client ou un chef de projet. Il (elle) intervient sur les différentes phases du processus de développement logiciel

- il (elle) définit ou participe à la définition de l'architecture (technique et logicielle) de l'application. Il (elle) modélise les données de l'application et réalise les diagrammes liés aux traitements en s'appuyant sur les exigences exprimées par le client ou par le chef de projet. Il (elle) met en place la base de données de tests ;
- dans l'architecture multiniveaux (appelée architecture x-tiers), il (elle) conçoit et réalise les composants de la couche présentation de façon conviviale pour l'utilisateur, les composants assurant la persistance des données dans des systèmes de gestion de base de données et les composants « métiers » qui automatisent les processus propres à l'entreprise cliente ;
- il (elle) assure les tests d'intégration et le déploiement des composants réalisés.
- Il (elle) applique une « démarche qualité » tout au long du processus de développement. Il (elle) peut être force de proposition pour l'évolution des pratiques mises en oeuvre.

La réalisation du projet dont il (elle) a la charge nécessite de sa part organisation et gestion du temps, ainsi que, le cas échéant, le suivi des développeurs affectés au projet. Il (elle) prend en compte des contraintes économiques (coûts et délais).

L'emploi à l'issue de la formation

Emplois types :

Analyste programmeur, Informaticien d'application, Informaticien de développement, Concepteur, Concepteur développeur, Développeur en nouvelles technologies, Développeur Web.

Le Concepteur Développeur Informatique peut évoluer vers des fonctions d'encadrement telles que chef de projet ou animation d'une petite équipe de développeurs et graphistes. La mobilité peut être fonctionnelle et, pour les développeurs, se traduire par des carrières dans le domaine des études (par exemple, ingénieur études et développement). Des évolutions sont possibles vers des postes de d'ingénieurs informatiques ou de consultants.

Les enseignements

Enseignement composé de 3 certificats de compétences professionnelles (CCP)

DÉVELOPPER DES COMPOSANTS D'INTERFACES

- Maquetter une application.
- Développer une interface utilisateur.
- Développer des composants d'accès aux données
- Développer des pages web en lien avec une base de données

DÉVELOPPER LA PERSISTANCE DES DONNÉES

- Concevoir une base de données.
- Mettre en place une base de données.
- Développer des composants dans le langage d'une base de données.
- Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique

DÉVELOPPER UNE APPLICATION X-TIERS

- Concevoir une application
- Collaborer à la gestion d'un projet informatique
- Développer des composants métier
- Construire une application organisée en couches
- Développer une application de mobilité numérique
- Préparer et exécuter les plans de tests d'une application
- Préparer et exécuter le déploiement d'une application

Les activités en entreprise

Pendant le stage, le candidat doit réaliser un projet de synthèse portant sur l'ensemble des compétences du métier:

- Persistances de Données
- Réalisation d'Interfaces Homme Machine
- Application sur Architecture 3-tiers

Il doit réaliser un dossier sur ce projet. Il effectue une présentation orale de 30 minutes puis interrogation par les jurys pendant 15 minutes et délibération du Jury, qui est composé de professionnels.

Emplois visés

Société de services et d'ingénierie informatique (SSII) réalisant des prestations en régie ou en forfait dans le développement d'applications informatiques. Structure utilisatrice, de type grand compte, qui possède un service dédié aux études et développements informatiques.

Activité d'informaticien d'études indépendant

Il (elle) peut travailler pour une unité organisationnelle de l'entreprise où il (elle) est salarié, ou pour un client de la société de services qui l'emploie, ou pour un client direct, s'il est indépendant.

Il (elle) doit s'adapter rapidement aux évolutions technologiques du secteur informatique. La connaissance du métier du client pour lequel il (elle) réalise l'application est souvent demandée.

Etant appelé(e) à assurer sa mission dans des entreprises et contextes professionnels extrêmement divers, il (elle) doit pouvoir s'adapter, être mobile géographiquement, faire preuve de capacités relationnelles, notamment l'écoute active des différents interlocuteurs (maîtrise d'ouvrage, utilisateurs, chef de projet, experts techniques, développeurs...) et la faculté d'arbitrer entre des besoins contradictoires.

Emplois types : Analyste programmeur, Informaticien d'application, Informaticien de développement, Concepteur, Concepteur développeur, Développeur en nouvelles technologies, Développeur Web

Compétences professionnelles

Développer une application client-serveur

- Maquetter une application.
- Concevoir une base de données.
- Mettre en place une base de données.
- Développer une interface utilisateur.
- Développer des composants d'accès aux données

Développer une application web

- Développer des pages web en lien avec une base de données
- Mettre en oeuvre une solution de gestion de contenu ou e-commerce.
- Développer une application simple de mobilité numérique.
- Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique

Développer une application x-tiers

- Définir l'architecture de l'application
- Modéliser l'application à développer en utilisant UML
- Appliquer une démarche qualité
- Développer les composants métier
- Manipuler les données réparties dans une architecture Client/Serveur x-tiers
- Développer les composants de la couche de présentation (IHM)
- Développer des composants intégrés à l'informatique nomade
- Réaliser un test d'intégration
- Déployer l'application
- Animer l'équipe de développement
- Communiquer dans un contexte professionnel
- Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique
- Actualiser ses compétences techniques

Modalités d'obtention du titre professionnel

1 – Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- Les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation ;
- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises ;
- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- un entretien avec le jury.

2 – Pour un candidat à la VAE

Le candidat constitue un dossier de demande de Validation des Acquis de son Expérience professionnelle justifiant, en tant que salarié ou bénévole, d'une expérience professionnelle de trois ans en rapport avec le titre visé.

Il reçoit, de l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session de validation du titre.

Lors de cette session, le candidat est évalué par un jury de professionnels sur la base des éléments suivants :

- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi les compétences acquises ;
- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- un entretien avec le jury.

Pour ces deux catégories de candidats (§ 1 et 2 ci-dessus), le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du titre. En cas de non obtention du titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificat(s) de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat dispose ensuite de cinq ans, à partir de la date d'obtention du premier CCP, pour capitaliser tous les CCP. Après obtention de tous les CCP constitutifs du titre, le jury peut, s'il le souhaite, convoquer le candidat à un nouvel entretien